Projet pédagogique

IFAS CFA Fondation ALIA

Qualiopi
processus certifié
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION

Sommaire :

Contexte p.3
La formation par alternance IFAS CFA..... p.3,4
La conception générale de la formation et les valeurs p.4,5,6,7,8,9
Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation..... p.9,10,11,12
L'individualisation des parcours p.12,13
La planification de l'alternance..... p.13,14,15
La liste des lieux de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires p.16,17,18
Les instances de gouvernance de l'IFAS et du CFA..... p.18,19
Les prestations offertes à la vie des élèves..... p.19,20
Annexe Textes de référence formation aide-soignant..... p.21

Contexte

Quelques éléments de contexte

L'activité de l'Institut de Formation Aide-Soignant CFA IFAS Fondation ALIA est impactée par le contexte de fortes tensions sur les métiers du soin, et par la baisse d'attractivité des métiers soignants

L'offre de formation proposée par notre IFAS doit s'adapter aux défis actuels en matière

- De santé
- De vieillissement de la population
- La forte augmentation des maladies chroniques
- Les progrès technologiques
- L'apparition de nouvelles thérapeutiques
- Le numérique dans les secteurs de soins.

Notre enjeu : s'adapter aux évolutions en construisant une formation permettant aux futurs professionnels aides-soignants de s'adapter aux besoins de la population

Dans un contexte turbulent le projet pédagogique de l'IFAS CFA ALIA repose sur quelques principes non négociables

• L'exigence de qualité et de pertinence des soins

• La lutte contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales, prendre en soins des personnes vulnérable, former nos futurs professionnels à la bienveillance

• La prise en compte du vieillissement de la population, valoriser les métiers du grand âge

• La fidélisation de nos apprenants, dès l'entrée en formation proposer un parcours professionnel identifié et sécurisé

La formation par alternance IFAS CFA

L'IFAS de la Fondation Alia propose une formation professionnelle qui s'inscrit dans le plan de relance de l'apprentissage et qui répond aux besoins des établissements de santé du territoire.

Son fort partenariat avec les autres IFAS du territoire, permet une diversification de l'offre de formation, sur un métier très en tension.

La formation d'aide-soignant par la voie de l'apprentissage, repose sur le principe de l'alternance, et le référentiel de formation Arrêté du 10 juin 2021 :

- IFAS : 770 Heures
- STAGES : 770 heures
- ENTREPRISE : 1645 heures

L'orientation de la formation est **l'accompagnement personnalisé et individualisé** vers la professionnalisation et vers le développement d'une identité professionnelle solide.

Le partenariat IFAS/maître d'apprentissage/maître de stage, comme fondement garantit la sécurisation du parcours de l'apprenti.

La voie de l'apprentissage est une véritable passerelle vers l'insertion professionnelle et l'adaptation au poste.

Le projet pédagogique est rédigé conformément à l'arrêté du 10 juin 2021 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant. La formation aide-soignante repose sur une logique de compétences à acquérir. Le Diplôme d'Etat d'Aide-Soignant (DEAS) est délivré à l'issue de la validation des 11 compétences du métier d'aide-soignant, chaque compétence est intégrée au sein de blocs de compétences comprenant des modules de formation. Ce découpage en modules de formation permet d'aménager des parcours professionnels personnalisés : cursus complet ou cursus partiel pour les élèves bénéficiant de diplôme « passerelles » ou de dispenses de sélection. Le DEAS peut être également délivré à l'issue d'une démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

La conception générale de la formation et les valeurs

Le programme de formation aura pour objectif de développer et/ou de renforcer chez les futurs professionnels les valeurs portées par la Fondation ALIA.

L'humanisme en plaçant la primauté de la personne dans sa globalité avant toute autre considération, en étant exemplaire en terme de bientraitance, de respect de la dignité des personnes en défendant un système de soins et de services garantissant la liberté de choix des usagers et son accessibilité à tous.

La réactivité en proposant des réponses adaptées à l'émergence des besoins nouveaux sanitaires et sociaux ainsi qu'en encourageant en permanence l'adaptation et l'évolution de ses établissements et services.

La volonté de complémentarité mettant à disposition sa dynamique privée au service du public, en développant entre ses partenaires privés à but non lucratifs et publics une culture de solidarité et de service du public, à preuve les projets réalisés ou en cours de réalisation et, en retour, l'adhésion très récemment acceptée au sein du Groupement Hospitalier de Territoire de Haute-Savoie Nord.

L'engagement social en favorisant la qualification, la professionnalisation et la promotion des personnels, la qualité des soins et des services, la formation des représentants des usagers.

L'esprit d'ouverture en mettant en œuvre les partages et transversalités des expériences notamment dans la lutte contre la douleur, l'accompagnement des fins de vie et la prise en charge des personnes âgées.

L'affirmation de ses responsabilités en tenant pour essentielle d'une part la reconnaissance des usagers, des familles, des professionnels et bénévoles comme partenaires de l'élaboration, du choix et de l'évaluation des prestations, d'autre part, le soutien des acteurs de santé et du secteur médico-social dans le territoire de Haute-Savoie.

La Fondation ALIA assure ainsi au travers de ses établissements des missions de diagnostic, de surveillance, de traitement et de prise en charge médico-sociale des patients et des résidents âgés quelle que soit leur origine en garantissant l'égal accès de tous, et sans discrimination, aux soins préventifs, éducatifs, curatifs ou palliatifs que requiert leur état.

Ces valeurs, comme socle à l'apprentissage, conduiront à la formation de professionnels compétents, responsables, en capacité de s'adapter à un milieu sans cesse en mutation.

- **Les finalités visées et les compétences pour exercer ce métier**

Les aides-soignants formés seront en capacité de dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée.

Les aides-soignants formés seront en capacité, Ils donneront du sens à leurs actions de prise en soins, seront force de proposition et acteur du changement.

La formation développe le sens du questionnement et de l'évaluation des pratiques professionnelles.

Annexe VII - Equivalences de blocs de compétences vers DEAS 2021 (niveau 4)

Blocs de compétences AS	Compétences AS	Parcours de formation complet AS	Durée en heures
		Accompagnement Pédagogique Individualisé (API)	35
		Suivi pédagogique individualisé des apprenants (SPI)	7
		Travaux personnels guidés (TPG)	35
Bloc 1 - Accompagnement et soins de la personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale	1 - Accompagner les personnes dans les actes essentiels de la vie quotidienne et de la vie sociale, personnaliser cet accompagnement à partir de l'évaluation de leur situation personnelle et contextuelle et apporter les réajustements nécessaires	Module 1. - Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(Module spécifique AS)*	147
	2 – Identifier les situations à risque lors de l'accompagnement de la personne, mettre en œuvre les actions de prévention adéquates et les évaluer	Module 2. Repérage et prévention des situations à risque *(Module spécifique AS)*	21
Bloc 2 - Evaluation de l'état clinique et mise en œuvre de soins adaptés en collaboration	3- Evaluer l'état clinique d'une personne à tout âge de la vie pour adapter sa prise en soins	Module 3. - Evaluation de l'état clinique d'une personne *(Module spécifique AS)*	77
	4- Mettre en œuvre des soins adaptés à l'état clinique de la personne	Module 4. - Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(Module spécifique AS)*	182
	5 – Accompagner la personne dans son installation et ses déplacements en mobilisant ses ressources et en utilisant les techniques préventives de mobilisation	Module 5. - Accompagnement de la mobilité de la personne aidée	35
Bloc 3 - Information et accompagnement des personnes et de leur entourage, des professionnels et des apprenants	6- Etablir une communication adaptée pour informer et accompagner la personne et son entourage	Module 6. - Relation et communication avec les personnes et leur entourage	70
	7 – Informer et former les pairs, les personnes en formation et les autres professionnels	Module 7. – Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs	21
Bloc 4 - Entretien de l'environnement immédiat de la personne et des matériels liés aux activités en tenant compte du lieu et des situations d'intervention	8- Utiliser des techniques d'entretien des locaux et du matériel adaptées en prenant en compte la prévention des risques associés	Module 8. – Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés	35
	9 - Repérer et traiter les anomalies et dysfonctionnements en lien avec l'entretien des locaux et des matériels liés aux activités de soins		
Bloc 5 - Travail en équipe pluri-professionnelle et traitement des informations liées aux activités de soins, à la qualité/gestion des risques	10 - Rechercher, traiter et transmettre, quels que soient l'outil et les modalités de communication, les données pertinentes pour assurer la continuité et la traçabilité des soins et des activités	Module 9. – Traitement des informations	35
	11- Organiser son activité, coopérer au sein d'une équipe pluri-professionnelle et améliorer sa pratique dans le cadre d'une démarche qualité / gestion des risques	Module 10. – Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques	70
		Total heures formation théorique	**770**
		% parcours complet théorique	
		Durée formation théorique en semaines	22
		Durée formation clinique en semaines	22
		Total heures formation clinique	**770**
		Total heures formation	**1540**

- **Conception du soin et du métier**

« Prendre soin de quelqu'un, c'est porter une attention particulière à une personne qui vit une situation de **soins** qui lui est particulière, et ce dans un but de contribuer à son bien-être, à son autonomie. Réflexion autour du mot **soin.** Quand on **prend soin** de quelqu'un, on s'engage » Walther HESBEEN

Virginia HENDERSON : Les soins infirmiers consistent principalement à assister l'individu, malade ou bien portant, dans l'accomplissement des actes qui contribuent au maintien de la santé (ou à une mort paisible) et qu'il accomplirait par lui-même s'il avait assez de forces, de volonté ou de savoir. C'est probablement la contribution spécifique de l'infirmière de pouvoir donner cette assistance de manière à permettre à celui qui la reçoit d'agir sans recours à l'extérieur aussi rapidement que possible.

Les 14 besoins : **Respirer | Boire et manger | Eliminer | Se mouvoir et maintenir une bonne posture | Dormir et se reposer | Se vêtir et se dévêtir | Maintenir sa température | Être propre, protéger ses téguments | Éviter les dangers | Communiquer | Agir selon ses croyances et ses valeurs | S'occuper en vue de se réaliser | Besoin de se récréer, se divertir | Besoin d'apprendre.**

En référence à ces concepts et en lien avec les valeurs portées par la Fondation et l'IFAS des VSHA.

L'équipe pédagogique s'appuie sur le :

- **Concept de l'homme :** c'est un être unique dans sa façon d'être, sa façon de penser, sa façon de prendre en charge sa vie et son devenir d'homme : tout ce qui constitue son intimité, son identité. Chaque être a des besoins biologiques, psychologiques, sociaux, culturels et spirituels qui lui sont propres. Il est en interaction avec un environnement en perpétuel mouvement auquel il est capable de s'adapter en utilisant son potentiel pour tendre vers l'autonomie. C'est un être libre, responsable et singulier.

- **Concept de la santé** : la santé est un équilibre physique, psychique, social de l'homme nécessitant une adaptation constante à ses ressources personnelles et à son environnement.

- **Concept de la maladie** : c'est une altération de la santé, se traduisant par une souffrance due à une rupture de l'équilibre physique et/ou psychologique, à une inadaptation sociale.

- **Concept du soin** : C'est un accompagnement : au maintien, à la protection, au recouvrement de la santé, à l'adaptation à un nouvel état de santé à l'apaisement de la souffrance lors des situations de fin de vie.

Le métier d'aide-soignant

- **Définition du métier**

Définition du métier et les missions associées : En tant que professionnel de santé, l'aide-soignant est habilité à dispenser des soins de la vie quotidienne ou des soins aigus pour préserver et restaurer la continuité de la vie, le bien-être et l'autonomie de la personne dans le cadre du rôle propre de l'infirmier, en collaboration avec lui et dans le cadre d'une responsabilité partagée. Trois missions reflétant la spécificité du métier sont ainsi définies :

1. Accompagner la personne dans les activités de sa vie quotidienne et sociale dans le respect de son projet de vie ;

2. Collaborer au projet de soins personnalisé dans son champ de compétences ;

3. Contribuer à la prévention des risques et au raisonnement clinique interprofessionnel.

- **Référentiel d'activités**

Définitions des soins à réaliser par l'aide-soignant

Les soins ont pour but de répondre aux besoins fondamentaux de l'être humain. Dans le cadre de son exercice, l'aide-soignant concoure à deux types de soins, courants ou aigus :

Les soins courants dits «de la vie quotidienne » :

L'aide-soignant réalise les soins sous le contrôle de l'infirmier. Les soins courants doivent permettre d'assurer la continuité de la vie dans une situation d'autonomie partielle et dans le cadre d'un état de santé stable, c'est-à-dire qui n'est pas sujet à des fluctuations, et constant, c'est-à-dire durable, qui ne varie ni ne s'interrompt. Pour qu'un soin soit qualifié de soins de la vie quotidienne, deux critères cumulatifs sont à respecter :

*les soins sont initialement réalisables par la personne elle-même ou un aidant ;

*les soins sont liés à un état de santé stabilisé ou à une pathologie chronique stabilisée. Les soins aigus : L'aide-soignant collabore avec l'infirmier pour leur réalisation.

Pour qu'un soin soit qualifié de soin aigu, trois critères cumulatifs sont à respecter :

* les soins sont réalisables exclusivement par un professionnel de santé

*les soins sont dispensés dans une unité à caractère sanitaire et dans le cadre d'une prise en soin par une équipe pluridisciplinaire

*les soins sont dispensés durant la phase aigüe d'un état de santé

Le profil aide-soignant souhaité

Le professionnel que nous souhaitons former doit pouvoir répondre aux besoins de la population et être conscient des enjeux de santé publique. Le futur professionnel doit être en capacité de :

• S'adapter aux différentes situations de soins en mobilisant les compétences développées dans les différents domaines tout au long de la formation ;

• Dispenser des soins de qualité au regard des textes dans une réflexion éthique professionnelle et pluridisciplinaire ;

• Faire preuve d'empathie et de respect dans toutes les situations de soin, de travail et notamment dans l'accueil et l'accompagnement, des personnes vulnérables et des familles

• Organiser et réaliser les soins en gérant avec efficience toutes les ressources mises à sa disposition

• Assurer des transmissions de qualité et satisfaire aux exigences en termes de traçabilité

• Participer à l'accueil des nouveaux collègues et s'impliquer dans l'encadrement des stagiaires ;

• Adopter une posture réflexive dans l'objectif d'améliorer ses pratiques

• Etre animé d'un esprit d'équipe et s'inscrire dans une dynamique institutionnelle

A l'issue de la formation par apprentissage l'ASD souhaité devrait être un soignant en capacité de faire vivre grâce à sa posture les valeurs fondamentales portées par la Fondation, à savoir :

- Les valeurs humanistes : au service des populations prises en charge et soins.
- La réactivité : au regard de l'évolution de la société et des besoins des personnes.
- La volonté de complémentarité : au sein d'un territoire (connaitre les partenaires en matière de prise en charge).
- L'engagement social : en favorisant la professionnalisation, l'accompagnement des professionnels, soigner sans distinction aucune, service public.
- L'esprit d'ouverture : soigner sans jugement de valeur, ouverture vers d'autres cultures.
- L'affirmation de ses responsabilités : avoir une posture professionnelle, autonome, compétente, et responsable.

Les objectifs d'apprentissage et de professionnalisation

Permettre à chacun de construire son parcours et sa stratégie d'acquisition des savoirs.

Intégrer et s'approprier les concepts et les valeurs de la profession d'aide-soignant et construire son identité professionnelle.

Construire ses savoirs par alternance afin de les mobiliser et de les développer auprès de la personne soignée.

Développer ses compétences dans une dynamique de questionnement et d'auto évaluation.

S'adapter aux situations au sein d'une équipe pluri professionnelle et progresser dans la prise de responsabilité et la confiance en soi.

Pour chaque compétence, l'alternance permet :

- D'acquérir des savoirs et des savoir-faire
- De développer un savoir être
- De mobiliser des savoirs et d'acquérir la capacité d'agir et d'évaluer son action
- D'acquérir la capacité de transférer ses acquis dans les situations nouvelles
- D'apprendre et de progresser grâce au contact des soignants du terrain

L'approche par compétence

Comprendre : l'étudiant acquiert les savoirs nécessaires à la compréhension de la situation et du résultat attendu ;

Faire/agir : l'étudiant mobilise des savoirs en situation et acquiert la capacité à agir et à apprécier le résultat de son action ;

Transposer/transférer : l'étudiant transpose ses acquis dans une nouvelle situation, ce qui lui permet de conceptualiser et d'acquérir la capacité à s'adapter à d'autres situations encore inconnues.

Les axes pédagogiques / concepts pédagogiques

- Progression
- Accompagnement
- Individualisation
- Interactivité
- Comprendre agir transférer

Nos stratégies pédagogiques

Notre conception de la formation :

Certains aspects de la formation nous semblent importants à considérer : il s'agit d'une formation d'adultes, en alternance qui relève d'un processus de construction identitaire.

Une formation par alternance La formation se déroulant **sur trois lieux d'apprentissage,** nous souhaitons qu'ils soient complémentaires et non exclusifs ou en concurrence.

C'est pourquoi, revient aux professionnels de terrain de stage mais aussi d'apprentissage l'enseignement pratique des soins .

Un processus de construction identitaire, dans un processus de socialisation professionnelle, trois mécanismes sont décrits par Hughes . L'immersion dans la culture professionnelle : au cours de cette phase, la confrontation avec une réalité désenchantée va permettre une identification progressive avec le rôle,

La compétence : Passer d'un savoir-faire au savoir agir et, ainsi ne pas réduire son exercice professionnel à un savoir opérer suppose un élève acteur et responsable.

La responsabilité : est un palier vers la compétence. Praticien compétent, amener l'apprenant à faire des choix et les assumer, prendre des initiatives, respecter les règles éthiques, déontologiques et juridiques, être garant de la qualité de ses actes, bref prendre des responsabilités et agir en étant conscient de la portée de ses actes, de leur conséquence, ce qui permet de les assumer en toute conscience. La responsabilité ne se décrète pas mais ne s'enseigne pas non plus. Alors, le challenge du formateur va être de créer les conditions pour qu'elle advienne

L'autonomie est été capable d'agir et d'interagir avec les autres dans le cadre des règles collectives du vivre ensemble en tant que citoyen et professionnel.

<u>Les méthodes</u>

- Cours magistraux
- Travaux dirigés
- Analyse des situations cliniques vécues en stage ou en entreprise
- Analyse de la pratique aide-soignante
- Atelier/tables rondes/conférences
- Echanges avec d'autres IFAS : actions collectives dans le cadre actions de santé publique ….
- Ateliers pratiques
- Suivi pédagogique individualisé

L'individualisation des parcours

Dans le cadre de la loi du 5 septembre 2018 « VERS UNE NOUVELLE SOCIÉTÉ DE COMPÉTENCES » : Renforcer et accompagner la liberté des individus dans le choix de leur

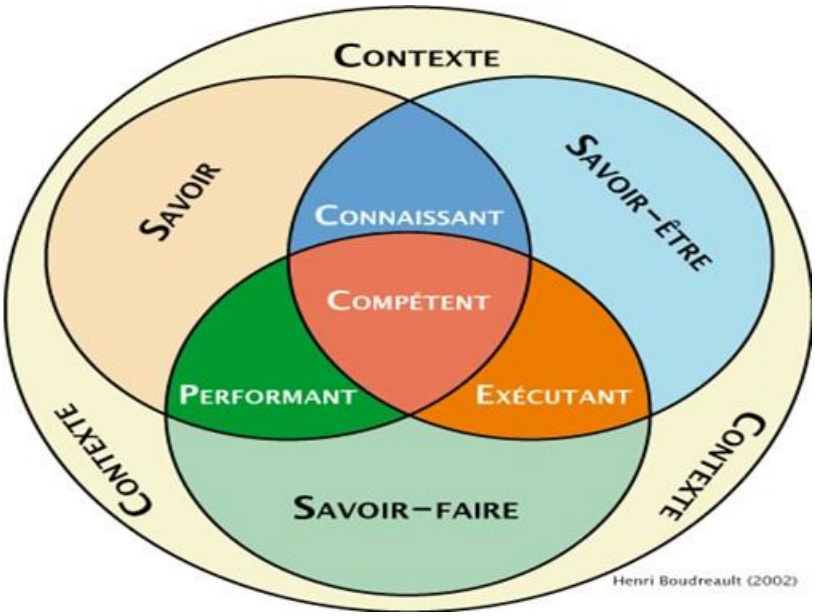

formation.

L'équipe de l'IFAS, en lien avec les valeurs de la Fondation, et en collaboration avec les employeurs et notamment les maîtres d'apprentissage, met en œuvre un suivi pédagogique personnalisé et individualisé pour chaque apprenti.

Chaque élève doit pouvoir **progresser à son rythme**, découvrir sa manière de progresser pour intégrer savoir, savoir-faire et savoir être. Ce principe suppose un suivi rigoureux de la progression de l'étudiant.

Le suivi porte sur le parcours d'acquisition des savoirs théoriques, sur l'acquisition progressive des compétences et des actes, des activités et techniques de soin lors des stages.

La formation aide-soignant par alternance mobilise les formateurs de l'IFAS, les formateurs du terrain et les employeurs, l'ensemble de ces acteurs contribue à l'individualisation du parcours.

<u>Dans le cadre de l'individualisation du parcours des apprentis, l'IFAS s'engage à</u>

- Accompagner individuellement chaque apprenti tout au long de la formation, dans ses difficultés et ses réussites
- Garantir les liens : maître d'apprentissage, tuteur de stage, formateurs de l'IFAS et apprenti

- Construire avec l'apprenti un portefeuille de compétences acquises
- Suivre la progression de l'apprenti en lien avec les objectifs formulés au cours de l'entretien de suivi individualisé
- Adapter le parcours de formation en fonction des attentes de l'apprenti en respectant les attendus du métier préparé

- Cours magistral
- Analyse de cas concret ou situations
- Simulation : apprentissage par situations simulées.
- Table ronde : échanges avec des professionnels.
- Vidéo. - Atelier pratique animé par : ⇒ des formateurs, ⇒ professionnels de terrain.
- Retour d'expérience au retour de stage : séance collective de travail dirigé à partir de
- Situations rapportées de stage.
- Accompagnement individualisé ou suivi pédagogique individualisé :

<u>Les outils et la méthode</u>

- Le carnet de liaison de l'apprenti : lien clinique et théorie
- Le contrat de suivi pédagogique : les engagements du formateur et de l'apprenti
- Des rencontres avec les maîtres d'apprentissage, les employeurs
- Le portefeuille des compétences
- Le bilan de stage et l'évaluation
- Evaluation des connaissances théoriques et cliniques
- Exploitation et analyse des vécus en stage

La planification de l'alternance

Cf. planning des 18 mois d'années de formation.

Les parcours d'apprentissage sont organisés avec des temps de présence

- <u>A l'IFAS</u> pour la théorie : le savoir = 770 heures
- <u>En stage</u> dans les structures accueillantes : le savoir-faire = 770 heures
- <u>Chez l'employeur</u> : pour le lien entre savoir/ savoir-faire et savoir être = 1645 heures

Les BLOCS 1 et 2 sont enseignés en 1ère année.

Les BLOCS 3, 4 et 5 sont enseignés en 2ème année de janvier à mars

Accompagnement pédagogique individualisé	Travaux Personnels Guidés	Un Suivi pédagogique Individualisé
• API • 35 heures / élèves • Au cours des 3 premiers mois de la formation	• TPG • 35 heures / élèves • Tout au long de la formation	• SPI • 7 heures / élèves • Tout au long de la formation

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION

147 H	**Module 1:** Accompagnement d'une personne dans les activités de sa vie quotidienne et de sa vie sociale *(spécifique AS)*
21 H	**Module 2:** Repérage et prévention des situations à risque *(spécifique AS)*
77 H	**Module 3:** Evaluation de l'état clinique d'une personne *(spécifique AS*
182 H	**Module 4:** Mise en œuvre des soins adaptés, évaluation et réajustement *(spécifique AS)- dont AFGSU 21 heures*
35 H	**Module 5:** Accompagnement de la mobilité de la personne aidée 35 h
70 H	**Module 6:** Relation et communication avec les personnes et leur entourage
21 H	**Module 7:** Accompagnement des personnes en formation et communication avec les pairs
35 H	**Module 8:** Entretien des locaux et des matériels et prévention des risques associés
35 H	**Module 9:** Traitement des informations 35 h
70 H	**Module 10:** Travail en équipe pluri professionnelle, qualité et gestion des risques

Maternité-nouveau né
Administration thérapeutiques
Accompagnement des aidants
Bientraitance
Troubles neurodvt , spectres autistiques , les différents types de fragilité et violences faites aux femmes
Initiation anglais ou autre langue ou approfondissement français
Inter professionnalité
Education à la santé/act ttt

Tous les lieux d'exercices doivent être abordés

Qualiopi processus certifié

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification Qualiopi a été délivrée au titre de la catégorie suivante :
ACTION DE FORMATION

La liste des lieux de stage négociés en lien avec les obligations réglementaires

La Fondation ALIA est composée de plusieurs établissements aux orientations de prises charges spécifiques. Elle est donc en mesure, pour l'essentiel des intitulés de stages, de proposer les unités de soins adaptées.

Les terrains de stage sont également des structures d'apprentissage, par conséquent, les apprentis peuvent effectués leur stage dans l'établissement avec lequel ils ont signé un contrat d'apprentissage.

Lieux	Typologie	Nombre de places	Responsables du stage
CM MARTEL DE JANVILLE (Bonneville)	**SSR** (hospitalisation complète et de jour) ✓ Personnes Agées poly pathologiques ✓ Orthopédie ✓ Neurologie ✓ Oncologie **MCO POLYVALENTE**	3 1	Direction DSI Cadre de santé
CMS Praz Coutant Plateau d'Assy puis Sallanches	**MCO** (hospitalisation complète et de jour) ✓ Oncologie ✓ USP et lits identifiés en soins palliatifs ✓ EMSP	3	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD/USLD Val d'Arve Sallanches	Gériatrie, long séjour, UHR, plateforme d'aide et d'accompagnement aux aidants	3	Direction DSI Cadre de santé
EHPAD Les Cyclamens Magland	Gériatrie, UVP, SSAD	2	Direction DSI Cadre de santé
EAM sur Saint Jorioz Annecy	Handicap (hébergement complet, de jour, répit vacances)	2	Direction DSI Cadre de santé

EHPAD Le Chatelard 73	Gériatrie, SSIAD	2	Direction DSI Cadre de santé
Clinique Pierre de Soleil	**SSR neuro et traumato**	1	
Association SPAD	**Handicap**	1	
EHPAD KORIAN LES Myrtilles	**Gériatrie**	2	
MAS Notre Dame de Philerme	**Handicap**	1	
EHPAD HELENE COUTTET HPMB	**Gériatrie**	2	
Hôpital de SALLANCHES	**MED B Infectiologie** **MED D Gériatrique** **MED B Cardiologie – gastrologie** **MED Polyvalente**	2 2	
Hopital de sallanches Site de Chamonix	**SSR**	1	
Clinique du Noiret ORPEA CLINEA	**SSR**	2	

Les modalités d'encadrement et de tutorat négociés avec les responsables des structures d'accueil

L'encadrement de l'apprenti s'articule autour :

- ✓ D'un maitre d'apprentissage : le cadre IDE de la structure avec lequel l'apprenti a signé son contrat
- ✓ D'un tuteur en terrain de stage et en entreprise, généralement un aide-soignant secondé par son cadre IDE
- ✓ Du livret d'apprentissage de l'élève qui permet de faire les liens entre les différentes structures, sur l'acquisition des compétences. L'apprenti est responsable de son carnet qu'il fait vivre en le renseignant avec les équipes d'encadrants en stage, à l'IFAS ou en entreprise.
- ✓ De temps d'information programmés la première semaine de formation avec les maitres d'apprentissage, les tuteurs et les apprentis.

Le rôle du maître d'apprentissage

Le maître d'apprentissage a pour mission de contribuer à l'acquisition des compétences correspondant au métier préparé, en liaison avec l'IFAS. Il conseille, tout au long du contrat, l'apprenti ; c'est un référent pour le jeune.

Le maître d'apprentissage doit être titulaire d'un diplôme ou un titre au moins égal à celui préparé par l'apprenti et posséder une expérience professionnelle d'au moins un an, en relation avec la qualification visée par le diplôme ou le titre.

Le rôle du tuteur

Le tuteur a pour mission d'accueillir, d'aider, d'informer, de guider l'apprenti, et de veiller au respect de son emploi du temps. Il assure la liaison avec le terrain et l'IFAS. Il est chargé de mettre en œuvre les actions de professionnalisation et participe à l'évaluation du suivi de l'apprenti

Les instances de gouvernance de l'IFAS et du CFA

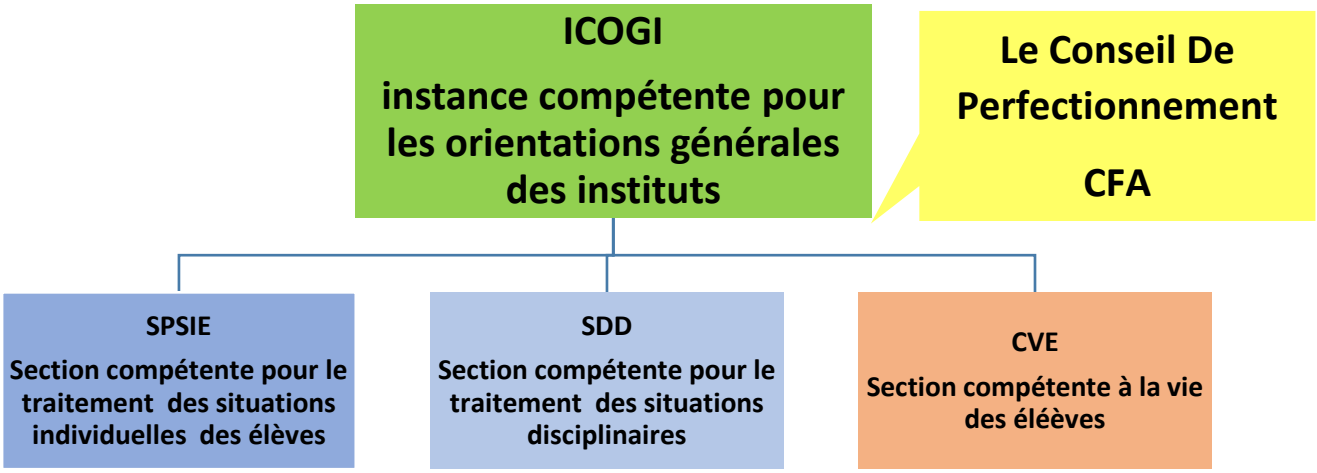

Une instance supplémentaire en lien avec l'alternance

<u>Le conseil de perfectionnement</u> est placé sous la responsabilité du directeur de l'organisme de formation délivrant la formation aide-soignant par apprentissage. Il examine et débat des questions relatives à l'organisation et au fonctionnement du CFA, notamment sur :

- Le projet pédagogique
- Les conditions générales d'accueil, d'accompagnement des apprentis, notamment des apprentis en situation de handicap, de promotion de la mixité et de la mobilité nationale et internationale
- L'organisation et le déroulement de la formation
- Les conditions générales de préparation et de perfectionnement pédagogique des formateurs
- L'organisation des relations entre les entreprises accueillant des apprentis et le centre
- Les projets de convention de création d'une unité de formation par apprentissage ou de convention avec des établissements d'enseignement, des organismes de formation ou des entreprises permettant à ces derniers d'assurer des enseignements normalement dispensés par le CFA
- Les projets d'investissement ;
- Les informations publiées chaque année relative notamment au taux d'obtention des diplômes ou au taux de rupture des contrats d'apprentissage

Les prestations offertes à la vie des élèves

En qualité d'employés de la Fondation ALIA, les élèves bénéficient des mêmes avantages que les employés des établissements de la fondation.

Accès au self : tarif préférentiel, gratuit au cours des stages. Accès à la salle hors –sac s'ils souhaitent apporter leurs repas.

La mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage tout au long de leur stage en établissement de santé et en établissement médico-social.

Ils ont accès aux différents services mis à disposition de la formation : photocopieuses (moyennant une carte individuelle), ordinateurs, la salle de pratique jusqu'à la fermeture de l'IFAS.

Ils ont accès à toutes les prestations proposées par le comité d'entreprise pour les apprentis de le fondation (chèques vacances, billetterie, loisirs divers) et tout autre dispositif existant ou à venir prévu par la loi « Avenir professionnel », la Région Auvergne-Rhône-Alpes, ou le Département de Haute-Savoie.

L'arrêté du 10 JUIN 2021 relatif au fonctionnement des instituts de formation paramédicaux crée un nouveau conseil :

Le conseil de la vie des élèves.

Ce conseil, qui se réunit une fois par an, a pour but de traiter des sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'IFAS.

Il est composé comme suit :

- 2 élèves aides-soignants élus au conseil pédagogique
- 3 membres de l'équipe pédagogique et administrative.
- La Directrice de l'institut qui le préside.

Moment d'échanges bénéfiques pour l'institut et les apprenants, les réunions ont pour objectif de faire un point

- Sur la vie de l'établissement,
- Les besoins et les attentes des élèves : horaires d'ouvertures des salles, achats, mise à disposition...
- Sur le règlement intérieur
- Toute autre question relative à la vie des élèves

Annexe

Textes de référence formation aide-soignant

Arrêté du 7 avril 2020 modifié par les arrêtés des 12 avril 2021 et 10 juin 2021
Relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Arrêté du 10 juin 2021
Relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant.

Extrait de l'arrêté du 30 décembre 2020 modifié par les arrêtés des 5 février 2021 et 11 avril 2021
Relatif à l'adaptation des modalités d'admission, aux aménagements de formation et à la procédure de délivrance de diplômes ou titres de certaines formations en santé, dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus covid-19.

INSTRUCTION N°DGOS/RH1/2023/73 du 10 mai 2023
Relative à l'accélération du calendrier de diplomation pour les aides-soignants et les auxiliaires de puériculture, et aux autres dispositifs existants permettant de fluidifier le processus de diplomation et faire face aux tensions dans les établissements de santé et médico-sociaux (ESMS).

Arrêté du 9 juin 2023
Portant diverses modifications relatives aux modalités de fonctionnement des instituts de formation paramédicaux et aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture.

Instruction interministérielle n° DGOS-RH1-DGESIP-2020-155 du 9 septembre 2020 relative à la mise à disposition des étudiants et élèves en santé non médicaux, de tenues professionnelles gérées et entretenues par les structures d'accueil en stage.
Cette instruction a pour objet de fixer le principe de la fourniture et de l'entretien des tenues professionnelles des étudiants et élèves en santé non médicaux par leur structure d'accueil de stage, tout au long de leur stage en établissement de santé et en établissement médico-social.

Dispositions spécifiques applicables aux CFA
Un décret du 7 novembre 2019, d'application de la loi Avenir professionnel, précise les missions et l'organisation des centres de formation d'apprentis (CFA) et les conditions de création des unités de formation par apprentissage.

Bonneville, 30 Juin 2023.

Marie-Pierre GALVIN
Directrice de l'IFAS CFA Fondation ALIA